

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 13 octobre 2014 à 20 h 30**

**Le treize octobre deux mille quatorze, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 6 octobre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (21) :**

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé – Conseillers : Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, M. BREURE Laurent, Mme BASSON Christiane, Mme BAYARD Brigitte.

**Absents au moment du vote (6 dont 5 pouvoirs) :**

M. BOUCHET Patrick (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), Mme MEYER Simone, (pouvoir donné à Mme PICQ Valérie), Mme CARTON Chantal (pouvoir donné à Mme JUST Jacqueline), Mme OUIILLON Elisabeth, M. GARDE Amaury (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence), M. LOURDIN Gilles (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves).

**Secrétaire de séance :** (désigné à l'unanimité) M. VERZELETTI-COMBES Jean

\* \* \*

**FINANCES**

**1) OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Brigitte Bayard demande s'il n'est pas envisageable de faire payer à l'Etat des intérêts de retard compté de l'origine des difficultés de trésorerie de la commune.

M. Bonnefond répond que cela n'est pas possible.

M. le Maire précise que le versement du FCTVA n'est pas encadré par une date officielle mais que les difficultés de la commune proviennent d'un engagement verbal non tenu, quant à la date de versement de ce fonds, qui a pour conséquence de fausser la gestion de la trésorerie communale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

1. D'approuver la conclusion de cette ligne de trésorerie,
2. D'autoriser M. le Maire à signer le contrat y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Jacquemot demande si pour répondre à cette situation d'urgence de procéder par un vote télématique à domicile des conseillers municipaux.

Il lui est répondu que cette possibilité n'est pas prévue par la loi.

**\*\*\* Séance levée à 21 h 00 \*\*\***

**Prochaine séance : le lundi 3 novembre 2014 à 20h**